



Guide Méthodologique
pour la création et la gestion
des Jardins Collectifs

Ouvrage réalisé dans le cadre de l'accompagnement des potagers collectifs de la Région de Bruxelles-Capitale, une action de Bruxelles Environnement en collaboration avec Le Début des Haricots asbl



Vous voulez être tenu au courant des activités en lien avec les jardins collectifs à Bruxelles ?

Vous souhaitez vous inscrire à la liste de diffusion du réseau des potagers collectifs de la Région bruxelloise ?

Visitez le site www.potagersurbains.be

Première édition - 2014

Éditeur responsable : le Début des Haricots asbl



Cet ouvrage a été réalisé par l'asbl Le Début des Haricots, qui soutient activement la création et le développement des jardins collectifs en Belgique et tout particulièrement en Région bruxelloise depuis 2007.







Ce guide est basé sur l'expérience de terrain des animateurs et ne reflète certainement pas toutes les facettes de la thématique. Néanmoins, nous espérons qu'il pourra contribuer à l'émergence de nouveaux jardins collectifs en offrant des outils de base aux porteurs/euses de projet désireux/ses de se lancer dans l'aventure !

Notre souhait est qu'il permette notamment de favoriser la participation des jardiniers et leur implication active à chacune des étapes du projet depuis son commencement. Cette volonté s'inscrit dans la vision d'autogestion citoyenne que le Début des Haricots souhaite promouvoir dans toutes ses actions.

Il s'agit ici de la première édition d'un document qui pourra être enrichi au fil des années. A cette fin, n'hésitez pas à nous transmettre vos remarques, conseils et propositions d'amélioration à l'adresse jc@haricots.org

Table des matières



	Définir le cadre général du projet	5
	Trouver un terrain	9
	Créer un groupe porteur	13
	Préciser les contours du projet	15
	Aménager le jardin	0 2
	Annexes	26
	Annexe 1 : Exemple de liste des tâches à assurer dans un projet de jardin collectif	27
	Annexe 2 : Méthode de gestion des demandes de parcelles	29
	Annexe 3 : "Comment favoriser l'autonomie d'un groupe autour d'un projet de potager collectif ?"	31
	Annexe 4 : Quelques pistes pour aller plus loin	33

Remarque : il ne faut pas envisager la succession de ces étapes de façon figée. Certaines d'entre elles se déroulent souvent en parallèle ou s'imbriquent les unes dans les autres.

Définir le cadre du projet

Cette étape s'adresse aux initiateurs du projet, c'est-à-dire aux personnes qui décident, à un moment donné, de lancer un potager collectif. C'est une étape de réflexion importante sur la vision du projet, ses objectifs généraux, son mode de gestion... Elle permettra de partir sur de bonnes bases (partagées par l'ensemble des initiateurs) en choisissant une méthodologie adaptée aux objectifs du projet.

Les initiateurs peuvent être une institution (ASBL, commune, CPAS,...), des citoyens ou les deux. Concrètement, cette étape comporte des points d'attention qui peuvent être abordés lors d'une réunion rassemblant des citoyens et/ou des acteurs institutionnels souhaitant s'impliquer dans le lancement du projet.

● Quel est le projet ?

Il faut commencer par définir ensemble ce qu'on entend par « potager collectif » ainsi que les objectifs généraux du projet. Il est important de ne pas être trop précis de manière à laisser la porte ouverte aux adaptations si on désire que les jardiniers non présents puissent s'approprier le projet.

Exemple d'objectifs généraux : s'ouvrir au quartier, favoriser la cohésion sociale, favoriser la biodiversité, sensibiliser au jardinage écologique, à l'alimentation saine, au compostage, favoriser la responsabilisation citoyenne, l'auto-gestion, la participation, la rencontre entre habitants du quartier...



● Quand doit-on commencer ?

Un potager collectif, cela ne se lance pas en deux jours... L'idéal est de s'y prendre bien à l'avance pour être prêt à lancer les cultures au printemps. En général, la première phase de réflexion et de mise en route prendra déjà quelques mois avant de pouvoir passer à l'action sur le terrain.

Le mieux sera de réaliser dès le départ un calendrier qui soit adapté à votre contexte et à vos contraintes.

Exemple de calendrier :



Printemps-été : formation d'un premier noyau dur porteur du projet, recherche d'un terrain, réflexion sur la faisabilité et les objectifs, recherche de partenaires...



Automne-hiver : lancement de la dynamique de groupe, mise en place d'une organisation collective, premiers aménagements sur le terrain...



Printemps suivant : début des cultures

● Où s'implantera le potager ?

Vous trouverez au chapitre suivant des conseils en vue de trouver un terrain pour votre projet.

● Qui sont les acteurs du projet ?

Il est toujours intéressant de se positionner dès le départ sur **l'implication et les rôles de chacun** dans le projet.

Voici un exemple de classification de ces rôles :



Initiateurs : ils lancent le projet, proposent un cadre et des objectifs de départ



Porteurs : ils s'occupent de l'organisation et de la gestion du projet sur la durée



Animateurs : ce sont les personnes, généralement employées par une institution, qui soutiennent le groupe de participants sur le projet. Ce soutien peut être d'ordre technique, méthodologique, organisationnel...



Participants : toutes les personnes qui participent de près ou de loin aux actions dans le cadre du potager collectif.

● Quelle méthodologie utiliser pour lancer le projet ?

La méthodologie sera généralement différente en fonction de l'identité de l'initiateur : citoyenne (en général, des habitants du quartier) ou institutionnelle (commune, association ou autre type de structure).

Si l'initiateur est un citoyen :

Généralement, l'initiateur désirera être un participant du projet et faire partie du groupe porteur. Nous conseillons aux initiateurs d'impliquer directement quelques personnes motivées dans la réflexion autour du projet afin que toutes les responsabilités ne reposent pas sur une seule personne !

Le cadre proposé aux autres jardiniers, si on veut adopter une dynamique d'autogestion, est généralement une égalité totale entre les participants : pas de hiérarchie, prise de décision par consensus ou avec des règles établies par le groupe, répartition des responsabilités. Il faudra veiller à éviter que le pouvoir et les responsabilités ne soient concentrés dans les mains d'une seule ou de peu de personnes.

Si l'initiateur est une institution :

Si le projet est initié par une ou plusieurs institutions, il sera alors important de définir clairement les rôles qu'elles prendront dans le projet.

Par exemple, si leur rôle est d'initier le projet mais de laisser les participants le porter par la suite, il faudra agir en conséquence et transmettre aux participants tous les outils utiles à leur autonomie (contacts du propriétaire, gestion des moyens de communication, finances,...).

Si son rôle est de porter le projet, elle pourra assurer la coordination du projet tout en facilitant un maximum l'implication des participants dans la création et le développement de celui-ci.

QUESTIONS IMPORTANTES À SE POSER AVANT DE LANCER LE PROJET :


- Quel degré d'autonomie du groupe souhaitons-nous atteindre dans le projet ?
- Un encadrement professionnel est-il nécessaire ?
- Les participants assureront-ils les tâches de coordination, communication, finances... ?

Généralement, nous conseillons de favoriser une autogestion maximale du projet par le groupe, mais tous les groupes ne sont pas motivés et/ou capables d'endosser toutes ces responsabilités ! Dans tous les cas, cela demandera du temps : l'autonomie est un apprentissage qui s'acquiert ensemble et sur le long terme. Il faudra donc avancer pas à pas avec patience...


Pour quelques réflexions sur l'auto-gestion des groupes, vous pouvez consulter l'annexe 2 : « Comment favoriser l'autonomie d'un groupe autour d'un projet ? L'exemple des jardins collectifs ».



● Modalités d'encadrement qui peuvent être proposées à un groupe de jardiniers par une institution :

 **Organiser quelques réunions** pour faciliter la constitution et l'organisation d'un groupe de porteurs de projet. Puis, proposer un soutien lors de l'évaluation annuelle et un soutien en cas de problème (solution intéressante pour favoriser la participation et l'auto-gestion du groupe).

 Un(e) **animateur/trice permanent(e)** chargé(e) de l'organisation des réunions, de l'organisation des activités sur le terrain.

 De manière générale, si un animateur facilite l'autonomisation du groupe, une des techniques envisageables pour favoriser l'autonomie du groupe consiste à **diminuer progressivement son implication** afin de laisser à terme le groupe voler de ses propres ailes. Pour cela l'animateur peut :

- Favoriser l'organisation de réunions et activités communes même en l'absence de l'animateur
- Préciser une échéance à laquelle le soutien de l'animateur s'arrêtera
- Son retrait pourra être progressif, par exemple en réduisant petit à petit la fréquence de ses interventions.

● Exemples de modes de soutien fournis par des institutions :



Aucun soutien (autogestion citoyenne depuis le début) :

- Jardin Ernest à Schaerbeek
- Jardin Transvert à Auderghem



Soutien léger au démarrage du projet :

- Jardin Cambier à Schaerbeek (par la Commune de Schaerbeek)
- Jardin des Papillons à Anderlecht (une seule rencontre lancée par Le Début des Haricots asbl)
- Jardin des Cailles à Watermael-Boitsfort (deux premières réunions par le Début des Haricots asbl)
- Jardin Majorelle à Molenbeek (retrait progressif de la maison de quartier Bonnevie)



Soutien pour la gestion administrative et financière :

- Jardin du Craetbos à Neder-over-Hembeek (par le Projet de Cohésion Sociale local)



Soutien pour la coordination générale :

- Jardin du Rempart des Moines (par Habitat et Rénovation)
- Jardin Mille Semences Ceuppens (par le Wiels et la Maison des Jeunes de Forest)

Vous retrouverez tous ces jardins sur la carte des potagers collectifs de Bruxelles :
www.potagersurbains.be



Trouver un terrain



C'est une étape cruciale dans le lancement d'un potager collectif! Dans certains projets, le terrain est l'élément déclencheur et les jardiniers se mobilisent suite à la mise à disposition du terrain par une institution. Dans d'autres cas, c'est d'abord le groupe qui se forme, puis celui-ci cherche un terrain pour mener son projet. C'est de ce deuxième cas que nous traiterons dans ce chapitre.



Jardin Neptune



Parc Jadot

Où chercher ?

A priori, malgré l'habitat assez dense des villes, les possibilités restent nombreuses :



Les toits plats : il existe de nombreux toits qui pourraient accueillir des projets de potagers collectifs. Le toit devra être sélectionné selon des critères d'accessibilité (accessible depuis la voie publique sans passer par des logements ou des bureaux), de résistance (1 m³ de terre pèse plus d'une tonne), de sécurité (présence ou mise en place de protections). Voir l'exemple sur le toit de la bibliothèque royale : <http://www.potage-toit.be/>



Des terrains appartenant à des institutions publiques ou semi-publiques : associations, CPAS, administrations, sociétés de logements sociaux, etc. qui seraient inutilisés



Les bordures de voirie : certains potagers se développent sur de grands trottoirs peu utilisés ou dans des recoins de la ville servant parfois de dépotoirs. C'est un excellent moyen de revaloriser ces endroits en développant des projets (généralement en bacs) ouverts sur le quartier. Contre toute attente, peu de dégradations et de vols ont été remarqués sur ce type de projet.

● Quels critères pour le choix du terrain ?



L'ensoleillement : vérifier qu'il y ait au minimum 4-5 heures de pleine lumière par jour en été.



L'accès : mieux vaut privilégier un espace bénéficiant d'un accès direct depuis la voie publique. En effet, le passage obligatoire par un bâtiment ou par des zones privées rend l'implication des habitants plus difficile.



Le propriétaire du terrain : il est conseillé d'obtenir des garanties sur l'occupation du terrain via la signature d'une convention d'occupation. Toutefois, celle-ci sera souvent précaire (ex : 15 jours de préavis). Vous trouverez des exemples de conventions d'occupation sur le site www.potagersurbains.be.



La pollution du sol : dans le cas de potagers en pleine terre, il est fortement recommandé de faire réaliser des analyses de sol qui permettront de déterminer si la culture de légumes est envisageable. Se renseigner sur l'historique de l'occupation du terrain auprès des riverains ou via Bruxelles Environnement permet souvent d'avoir déjà une idée des risques d'une éventuelle pollution (par exemple, si le terrain était occupé par un garage ou une imprimerie).



Surface minimum : de 10 à 10000 m², tout est possible ! Évidemment, il faudra sans doute adapter les objectifs du projet et/ou le nombre de participants en fonction de la surface disponible !

● Comment trouver un terrain ?

Pour trouver le terrain idéal, rien de tel qu'une bonne balade à vélo ou à pied dans le quartier pour dénicher la perle rare !

BON PLAN

Avant de partir en balade, vous pouvez localiser les meilleurs terrains potentiels via des cartes interactives sur internet comme la **carte UrBis (<http://geoloc.irisnet.be>)**.

Vous pourrez ainsi explorer votre quartier vu du ciel et déterminer des zones intéressantes, des toits potentiels, des îlots intérieurs peu valorisés.

D'autres méthodes de recherche consistent à parler avec les « anciens » du quartier, à placer des petites annonces à des endroits stratégiques du quartier ou à contacter la commune pour demander si elle n'a pas un petit terrain à proposer pour votre projet collectif.

Vous pouvez également poster une annonce sur **www.potagersurbains.be**, le site dédié aux jardins collectifs de Bruxelles.

● Comment identifier le propriétaire et le gestionnaire d'un terrain ?

Vous avez trouvé un terrain potentiel? Il est important maintenant d'identifier le propriétaire et/ou le gestionnaire.

La meilleure manière de le savoir est sans aucun doute d'aller sonner chez les personnes habitant à proximité du terrain potentiel afin de le leur demander. Vous pourrez également demander à ces personnes ce qu'elles pensent d'un potentiel projet de jardin collectif dans leur quartier en vantant bien entendu tous les bienfaits d'un tel projet.

Si les habitants ne savent pas qui est le propriétaire et/ou gestionnaire ou bien si les réponses divergent, vous pouvez aller consulter **le cadastre à la commune (service cadastre ou urbanisme)**. Ces services pourront généralement vous renseigner sur le nom du propriétaire.

Si la commune ne sait pas vous répondre, consulter le site www.cadastre.be pour connaître le lieu où obtenir ces informations.

Depuis janvier 2013, il est également possible de consulter le cadastre en ligne sur le site: http://www.cadastre.be/Cadastre/Cadastre_en_ligne



Théoriquement, vous pouvez commander une copie de la matrice cadastrale en ligne (avec notamment le nom du propriétaire) mais il se peut que cela soit payant !

Une fois que vous avez des vues sérieuses sur un terrain, vous pouvez finalement vérifier si celui-ci fait partie de l'inventaire des sols pollués de la Région bruxelloise en consultant le site internet de Bruxelles Environnement: <http://www.environnement.brussels/thematiques/sols>.

Si votre sol est « pollué », vous pourrez toujours envisager un potager en bacs...

● Contacts avec le propriétaire et/ou le gestionnaire

a) Il est important, à ce stade, d'avoir un **document de présentation du projet**. En fonction du propriétaire ou du gestionnaire, vous pourrez l'adapter pour qu'il tienne mieux compte des objectifs de celui-ci, ainsi que des partenaires locaux que vous aurez pu rencontrer jusque là.

b) Identifiez la bonne personne au sein de la structure. **Créez des partenariats** avec des associations actives dans le quartier. Elles pourront sans doute vous aider ou en tous cas vous diriger vers des interlocuteurs pertinents. Les maisons de jeunes, comités de quartier, centres culturels et autres associations pourront parfois appuyer ce genre d'initiatives collectives.

Les contrats de quartier (voir la carte des contrats de quartier: <http://www.quartiers.irisnet.be>) sont également des initiatives où les projets de jardins collectifs seront généralement bien accueillis.

Si vous contactez une commune, différents services peuvent être intéressés : le développement durable, les espaces verts, l'Agenda 21, les éco-conseillers, l'environnement, l'urbanisme,... à vous d'identifier les alliés qui pourront soutenir le projet !

Bref, en cherchant un peu on trouve souvent des appuis et des opportunités. Soyez créatifs et restez vigilants, la perle rare est parfois plus proche qu'on ne le pense...

c) Envoyez un mail ou téléphonez au responsable et présentez-lui votre projet en sollicitant un **rendez-vous pour le lui expliquer plus en détail** ! Souvent, il est préférable de mentionner directement vos partenariats avec des structures connues (ASBL, maison de quartier, commune, Bruxelles Environnement, le Début des Haricots...) afin de le rassurer sur les acteurs impliqués et la solidité du projet. Parler des expériences existantes et des bénéfices qu'elles apportent (aux gens, au quartier, à l'environnement,...) s'avère également très utile.

Souvent cette étape est décisive : ça passe ou ça casse ! Si le terrain est prévu pour autre chose, voyez s'il n'est pas possible d'y intégrer le projet de jardin collectif. Si vous arrivez à obtenir un rendez-vous, une porte s'ouvre et tout semble possible !



● Convention d'occupation

La convention assure la pérennité de votre projet et elle est donc relativement importante. Sa signature peut prendre du temps car les deux parties doivent se mettre d'accord sur toutes les clauses, et certaines compétences juridiques sont parfois requises.

Dans le cadre de l'appel à projets « Potagers collectifs », il est demandé, dans un premier temps, d'obtenir du propriétaire un accord de principe. Ce document signé est une première étape qui permet au groupe d'être rassuré sur la suite du processus.

Vous trouverez sur le site www.potagersurbains.be des exemples de conventions et de formulaires d'accord de principe de jardins collectifs existants (onglet « Ressources », puis « Documents-types pour la mise en place d'un potager collectif »).

Même si une convention « précaire » reste acceptable (beaucoup de jardins fonctionnent depuis plusieurs années avec des conventions très précaires), essayez d'obtenir un maximum de garanties de durabilité. Par exemple, en cas de résiliation de convention, négociez au moins de pouvoir occuper le terrain jusqu'à la fin de la saison.



Créer un groupe porteur

Cette étape consiste à créer un groupe « moteur » composé de jardiniers. L'objectif principal sera que les participants s'approprient le projet dans son ensemble afin qu'ils s'y impliquent à fond !

● Organisation d'une réunion d'information




Cette réunion permet de présenter le projet et les possibilités d'implication de chacun. C'est aussi un moment important d'information à destination des riverains afin de les prévenir des éventuels changements qui vont s'opérer dans le quartier, mais aussi de mobiliser les énergies autour de cette nouvelle initiative.

ATTENTION

Ces dernières années, plusieurs cas de plaintes de riverains de potagers collectifs adressées à la commune ou à Bruxelles Environnement ont eu lieu. Ils se plaignaient notamment de ne pas avoir été avertis du projet. Il est donc fondamental de bien communiquer au quartier le projet AVANT de lancer toutes les activités sur le terrain! Cette réunion d'information peut donc aussi jouer ce rôle.

Conseils pour l'organisation de cette réunion : utiliser une grande diversité de moyens de communication : toutes-boîtes et affiches dans le quartier, mails dans les réseaux (potagers collectifs, IEB, Réseau Idée), aller sonner aux portes des voisins...

À mettre à l'ordre du jour:

-  Expliquer ce qu'est un potager collectif et les **différentes formes** qu'il peut prendre (montrer des photos, des exemples existants)
-  Présenter le **cadre général** du projet (ce qui est non négociable et ce qui l'est)
-  Préciser l'implication et le rôle des différents **partenaires** concernés
-  Proposer les prochaines **étapes** à mettre en place
-  Laisser une place à l'**expression** : envies, compétences, disponibilité, mais aussi doutes, craintes...
-  Ne pas négliger le temps informel et **convivial** souvent riche en échanges
-  Prévoir une visite du terrain (juste après la réunion ou à un autre moment) et, pourquoi pas, une première activité inaugurative, participative, conviviale,...





Sur base de l'**évaluation** de cette première rencontre avec les personnes intéressées (motivation, disponibilité, compétences techniques et de gestion de projet, capacités physiques...), on pourra commencer à ébaucher un groupe porteur et à évaluer sa capacité à remplir les objectifs d'autonomie visés, et ainsi :

- adapter le soutien proposé au groupe
- chercher d'autres personnes pour assumer les compétences nécessaires.

● Organisation d'une réunion de lancement du projet

Normalement, les personnes présentes à cette deuxième réunion acceptent le cadre proposé et veulent participer activement à la création du projet. C'est le moment d'élaborer une vision commune et de commencer à s'organiser. La plupart des points qui devront être discutés petit à petit au cours des réunions suivantes sont abordés dans le prochain chapitre.

Il semble néanmoins important de rappeler ici qu'il faut rapidement mettre en place des outils d'organisation de base pour que le groupe puisse fonctionner au mieux dès le début du projet :



Coordination : quelles personnes se chargent d'organiser la prochaine rencontre, préparer l'ordre du jour, rédiger le compte-rendu, le communiquer aux autres ?



Communication interne : quels moyens seront utilisés (e-mail, téléphone, courrier...), qui se charge de créer une liste de diffusion (mailing list) si besoin en est ?



Finances : est-ce nécessaire de trouver et de gérer des moyens à ce stade ? Qui se charge de créer un compte ou de gérer une caisse ?

ATTENTION À LA RÉUNIONITE AIGUË !

Afin que tout le monde y trouve son compte et que la dynamique de groupe soit entretenue, il est important de trouver un bon équilibre entre ces trois dimensions dès le début du projet :

- Réunions, organisation, administration...
- Activités de terrain, chantiers participatifs, ateliers de jardinage, visites d'autres jardins...
- Célébrations, moments informels, repas communs, fête d'inauguration...

Préciser les contours du projet

● Construction d'une vision commune autour du projet

Il s'agit là d'une dimension essentielle, qui distingue fortement la dynamique des potagers collectifs de celle des jardins familiaux traditionnels, bien que plusieurs niveaux de participation se situent entre ces deux appellations.

Le groupe se forme et se structure autour d'un projet qui lui appartient. Si on souhaite qu'il se l'approprie réellement, il faut veiller à éviter une logique descendante selon laquelle un projet déjà ficelé serait livré au groupe. Celui-ci doit pouvoir participer au plus tôt à l'élaboration du projet. Même si des premières balises générales ont pu être posées dès le départ par les initiateurs, celles-ci pourront régulièrement être réévaluées, enrichies et précisées avec les participants et partenaires qui s'y impliquent activement.

Il est donc recommandé, une fois qu'un noyau dur commence à se former, de réinterroger ensemble la vision globale du projet, et surtout la façon dont elle se traduira dans le concret :

- 🍌 Les **objectifs** visés au départ sont-ils partagés par tous ?
- 🍅 Les **priorités** sont-elles les mêmes pour tous, ou peuvent-elles du moins cohabiter sans difficulté ? Par exemple : la productivité des cultures ou l'expérimentation ? L'efficacité ou la convivialité et la participation citoyenne ? Il faut tenir compte du fait que ces logiques peuvent entrer en contradiction.
- 🍎 La répartition des **rôles** (initiateur, porteurs de projet, animateur, participants, partenaires...) est-elle claire et acceptée par tous ? Doit-elle évoluer, ou être mieux communiquée ?
- 🍇 Existe-t-il des **valeurs communes** sur lesquelles reposent le projet ?



● Structuration du groupe et mise en place d'un mode de fonctionnement collectif

Parallèlement à la mise en place d'une vision commune, il est tout-à-fait essentiel de penser collectivement le mode d'organisation du groupe. En effet, pour que les gens participent activement, il faut qu'ils se sentent en confiance avec le mode d'**organisation collective** ; d'où l'idée de construire celui-ci avec le groupe lui-même. Les expériences existantes en témoignent : dans un jardin collectif, plus que l'entretien du potager, c'est le collectif qui est complexe à gérer.

De **nombreuses questions** se posent concernant la gestion du projet, qui devront être discutées avec tous ceux qui désirent participer à cette réflexion. Il n'est pas forcément nécessaire de répondre à toutes celles-ci dès le démarrage. Le plus souvent, les choses se mettent en place au fur et à mesure des questions concrètes rencontrées dans la pratique.

● Choix du type de gestion du terrain :

A ce stade, une petite précision s'impose : un jardin collectif pourra-t-il toujours être qualifié de collectif s'il comporte des parcelles individuelles ? Nous pensons que cela restera un **jardin collectif tant que la réflexion globale et que l'organisation générale du projet seront portées par l'ensemble des participants** ! Par conséquent, un site de jardins familiaux géré par une commune ou un CPAS ne sera collectif que si l'institution permet l'implication des participants dans tout le processus de création, de développement et de gestion du projet.



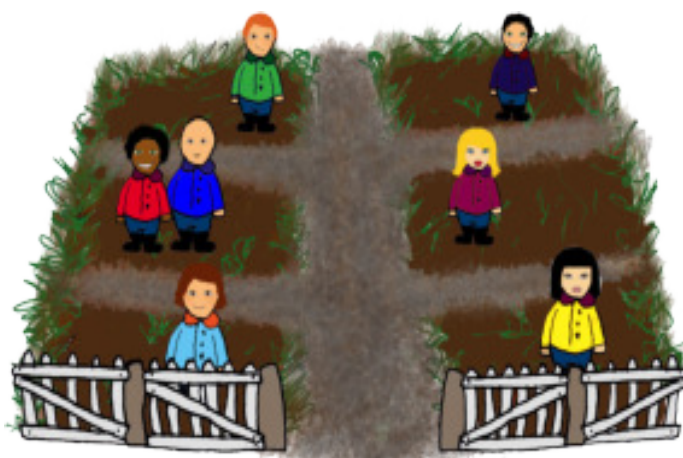
Critères à prendre en compte pour privilégier l'un ou l'autre choix :

Parcelle collective

- Plus de contact social
- Organisation du groupe plus complexe et plus longue à mettre en place
- Convient bien pour la gestion de petits terrains
- Convient bien pour les cultures demandant peu de suivi mais beaucoup d'espace (patates, courges,...)
- Convient bien pour des projets avec la présence d'un animateur

Parcelle individuelle

- Plus de productivité et d'efficacité
- Organisation du groupe plus simple et plus rapide à mettre en place
- Convient bien pour la gestion de grands terrains
- Convient bien pour expérimenter par soi-même des techniques de jardinage, oser faire des erreurs puis échanger avec les autres jardiniers,...



Différentes gradations sont possibles, du « tout individuel » au « tout collectif ». Dans tous les cas, si on souhaite construire une dynamique collective, il faudra prévoir et mettre en place des moments de rencontre, d'échange, de convivialité, de prise de décision collective. En effet, le simple fait de cultiver des parcelles côte à côte ne garantit pas la création d'un esprit collectif.

Dans tous les jardins collectifs, même ceux qui sont divisés en parcelles individuelles, il est à noter que l'espace restant est généralement géré de manière collective (abris, toilettes sèches, chemins, zones de rencontre, compost, arbres, mare,...). Une implication dans la gestion et l'entretien du terrain est donc nécessaire!



Quelques exemples concrets de jardins bruxellois :



Tours et Taxi

Tout est collectif



Mille Semences Ceuppens

Parcelles gérées par des petits groupes de 4 ou 5 personnes (qui ne se connaissent pas au départ !) ou par des associations



Jardin du Chant des Cailles

Des parcelles semi-collectives (gérées par des petits groupes) et des parcelles collectives



Jardin Cambier

Des parcelles individuelles et une grande parcelle collective



Jardin Ernest

Parcelles individuelles

CONSEIL

Actuellement, nous conseillons souvent une diversité de modes de gestion des parcelles (mode collectif et/ou individuel) au sein d'un même projet en fonction de l'espace disponible, des possibilités et des objectifs de celui-ci.

Vous trouverez plus d'infos sur ces jardins collectifs, et bien d'autres encore, sur www.potagersurbains.be



Quelques exemples concrets de jardins bruxellois :



Comment sera coordonné le travail sur le jardin ? Quelques possibilités : réunions régulières, horaires fixes de permanence, groupes de travail consacrés à certains aspects spécifiques, désignation d'un animateur/coordonateur ou d'un comité de gestion, responsabilités tournantes...?



Comment se répartiront les récoltes ? Selon un mode de répartition libre ou plus organisée ? Ou encore : les produits du potager ne seront-ils consommés que lors de repas et d'activités communes ?



Quels sont les rôles à pourvoir et les tâches qui leur sont associées ?

Voir document en annexe 1: « Listes des tâches à assurer dans un projet de jardin collectif ».



Comment se déroulera la communication entre jardiniers ? Via valves d'affichage, tableau ou cahier de communication, blog, mailing list...? Et l'information vers l'extérieur : panneau d'information et/ou panneaux didactiques, blog ou site Internet, toutes-boîtes...?



Qui gère le budget ? Qui décide des frais à engager, des fournisseurs à privilégier, des soutiens publics à solliciter ?



Qui est/sont la/les personne(s) de contact pour les demandes d'information et/ou d'adhésion ? Comment sera gérée l'attribution des parcelles qui se libèrent ? Voir document en annexe 2 : « Outil de gestion des demandes de parcelles »

Comment les jardiniers participants seront-ils formés dans le cas où ils arrivent sans connaissances préalables ? Comment se transmettront les connaissances ? Par des échanges spontanés entre jardiniers sur le terrain, via des cours organisés, en faisant appel à quelques jardiniers plus expérimentés, via une farde de documentation accessible à tous... ?



Rédaction d'une charte et/ou d'un règlement

Ceux-ci ne sont pas indispensables lorsque les choses se passent bien spontanément. Mais ces outils peuvent néanmoins se révéler fort utiles en cas de pépin, et pour assurer un cadre et des règles communes pour le groupe. En général, ces documents sont **élaborés collectivement** au fur et à mesure que des décisions communes sont prises (par exemple en les consignant dans un document de synthèse) ou après un certain temps déjà passé ensemble sur le terrain. En effet, ceux-ci s'avéreront bien plus riches et plus justes s'ils reposent sur l'expérience vécue plutôt que sur ce qu'on s'imagine au départ.

On entend par **charte** un document fondateur qui reprend essentiellement l'idéal vers lequel

on tend, la vision et les valeurs communes du projet, sa philosophie. Les principes fondamentaux du fonctionnement du groupe peuvent aussi y apparaître. Par exemple : le mode de prise de décision, la répartition des rôles et des responsabilités, un organigramme éventuel...

Le **règlement** est plutôt un outil opérationnel qui établit les droits et devoirs des jardiniers participants, et les règles communes à respecter. Il fixe le cadre minimum nécessaire pour matérialiser la vision commune exprimée dans la charte.

Ces deux documents pourront bien entendu être fusionnés en un seul.

Des exemples de chartes sont disponibles sur le site **www.potagersurbains.be**



Organisation d'activités ouvertes au public et autres activités conviviales :

Ateliers, journées portes ouvertes, visites guidées, activités artistiques, repas, accueil de groupes scolaires...

Plus un jardin est ouvert, plus se crée une dynamique d'échanges, de convivialité, de nouveaux projets...



Recherche de moyens financiers (si nécessaire):

Il est tout à fait possible de lancer un projet de jardin collectif avec peu ou pas de moyens : en se basant sur de la récupération de matériaux, du troc, des dons, d'éventuelles petites contributions des participants à une caisse commune...

Cependant, en général, le projet aura besoin d'un minimum de fonds pour pouvoir se procurer le matériel et les ressources de base (clôture, outils, terreau, semences, arbres...). Il faudra donc réfléchir à la façon de trouver les moyens financiers nécessaires pour démarrer. En général, ce sont les initiateurs du projet et/ou le groupe porteur qui s'en chargeront. Cette étape peut intervenir déjà au départ lors de la conception du projet, mais également en cours de projet afin de répondre aux besoins concrets rencontrés.

Vous pourrez trouver quelques pistes de financement de jardins collectifs en Région Bruxelloise sur: <http://www.potagersurbains.be/> Sources-de-financement.

Il est également bon de savoir que, au-delà des petits frais liés à l'achat de fournitures, la plus grosse part du budget à prévoir concerne l'animation et l'encadrement du jardin, si ceux-ci s'avèrent vraiment nécessaires (par exemple si le jardin est surtout à finalité pédagogique ou si le public visé risque d'être difficilement rendu autonome dans la gestion du projet) et si cette responsabilité ne peut être assurée par des personnes bénévoles.

A cette fin et surtout si le but est de pérenniser l'encadrement du projet dans le temps, il faudra chercher des subsides plus structurels et/ou travailler en partenariat avec des associations qui pourraient par exemple mettre du personnel à disposition pour l'animation du jardin.

Aménager le jardin



Étapes préliminaires avant la mise en culture

Celles-ci devront être réalisées au préalable afin d'être prêts à démarrer les cultures au printemps, ce qui est bien sûr l'idéal si on veut profiter au maximum du potentiel du potager !



Observation du terrain

C'est la première étape à entreprendre avant de passer à l'action. Quelques questions essentielles à se poser sont :

- Comment se fera l'accès au jardin ? Sera-t-il aisément accessible à tous ? Est-il visible de l'extérieur ?
- Quelle est l'orientation du terrain ? Est-il bien exposé au soleil pendant une longue partie de la journée ? De ce facteur dépendra énormément le succès des cultures ! L'exposition à privilégier est le sud ou sud-est.
- Présence de microclimats (le long d'un mur, sous un bosquet...) ? Le terrain est-il entouré de murs ou de haies qui le protègent ou au contraire exposé à tout vent ?
- Y a-t-il un accès à l'eau (pour l'arrosage en été) ? Ou une possibilité de raccorder une citerne d'eau de pluie à une gouttière descendant d'une toiture ?
- Comment est le sol du terrain ? Semble-t-il fertile ou plutôt pauvre ? Argileux, limoneux ou sablonneux ? Meuble ou compacté ? Encombré de gravats qui peuvent laisser soupçonner une pollution du sol ? Envahi de plantes et arbustes à défricher ?
- Quelle est l'historique du terrain ? Une bonne occasion d'aller solliciter et d'impliquer les voisins, les anciens du quartier ?

REMARQUE

Remarque : les plantes sauvages présentes spontanément sur le terrain peuvent mieux vous renseigner sur la nature et la structure du sol (se référer aux documents existants sur les plantes indicatrices).



Réalisation d'un plan d'aménagement du terrain

Avant de passer aux travaux pratiques, il faudra encore concevoir, au moins dans les grandes lignes, l'aménagement du site. Les premiers éléments essentiels à déterminer sont :

- la délimitation des zones gérées collectivement et de celles gérées individuellement
- le tracé des sentiers (idéalement, ceux-ci devraient être fixés de façon permanente afin d'éviter de piétiner les terres cultivables)
- un espace de rencontre et de convivialité, qui accueillera au besoin un abri
- un espace de rangement (matériaux, outils...)

- les zones de plantation d'arbres fruitiers et/ou de haies car leur emplacement sera définitif
- éventuellement, si la surface le permet, un espace réservé à la biodiversité et à la vie sauvage



POINTS D'ATTENTION

- Penser à l'aménagement en 3 dimensions et dans la durée. Par exemple, les arbres et les haies vont grandir, prendre de la place, faire de l'ombre...
- Penser aussi l'aménagement du jardin pour tous ses utilisateurs potentiels (enfants, personnes âgées...). Par exemple : pour un usage avec des groupes d'enfants, des sentiers plus larges et des parcelles délimitées sont recommandés afin d'éviter le piétinement des parcelles.



Défrichage et préparation du sol des parcelles

Le travail du sol est généralement réalisé au début du printemps, une fois que le sol a eu le temps de sécher et de se réchauffer.

Il est conseillé de ne pas retourner le sol en profondeur, afin de ne pas perturber la microfaune qui y vit. Il peut donc être travaillé à la fourche-bêche et/ou à la grelinette, outils qui permettent de respecter la vie du sol. Ensuite, il sera encore ameubli en superficie jusqu'à obtenir une structure facilement effritable, similaire à de la semoule.

Si vous partez d'un sol enherbé, l'idéal est de couvrir le sol quelques mois avant le début des cultures afin d'éliminer les herbes indésirables. Vous pouvez utiliser une bonne couche de feuilles mortes, de la paille, des cartons (brun, sans encre colorée) ou éventuellement des bâches de maraîchage (attention : ne pas utiliser n'importe quelle bâche: il faut utiliser des bâches tissées qui laissent passer l'eau et ne se décomposent pas!). Vous pouvez également étaler une très grosse couche de broyat de branches d'arbre feuillu (le broyat de résineux est à éviter) qui aura le temps de se décomposer et de fertiliser le sol pendant l'hiver. Ces méthodes vous épargneront un gros travail supplémentaire de défrichage au début du printemps. Si tout ne s'est pas décomposé au printemps, il faudra écarter ce qui reste avant de commencer le travail du sol.





Inventaire des ressources disponibles (sur place ou dans les alentours)

Afin de privilégier une **approche** aussi **durable** que possible, il est conseillé de se baser d'abord sur les ressources disponibles sur place avant de penser à acheter ou à aller chercher ailleurs ce dont on a besoin.

Soyez donc attentifs:

- aux **plantes et arbres sauvages** à garder et à valoriser sur le terrain
- aux éventuels matériaux de construction et d'aménagement qui pourraient être **récupérés** dans les alentours (bois, pavés, palettes...)
- aux outils qui pourraient être **prêtés, offerts, troqués** par les voisins ou l'entourage du groupe
- aux talents, **connaissances et savoirs-faire** des personnes du groupe et des habitants du quartier
- aux semences, boutures, plants qui pourraient être **échangés ou offerts** par d'autres jardiniers
- aux livres et à la documentation spécialisée en jardinage qui pourraient être **mis en commun**
- fumier, compost...

et plein d'autres ressources potentielles à découvrir...



Réalisation d'un plan de culture et/ou d'un calendrier des semis

Cette étape est tout à fait optionnelle mais peut néanmoins être utile pour aider le groupe à s'organiser tout au long de l'année, en particulier lorsque le terrain est cultivé tout à fait collectivement.

En effet, décider ensemble à l'avance de ce qui sera cultivé à quel endroit et à quel moment, en tenant compte ou non des associations favorables de plantes, permet de faciliter le travail par la suite et d'éviter de longues discussions et des malentendus. Cela permettra également de mieux **organiser les rotations de cultures** par la suite, sur base d'un plan préétabli. Enfin, les **commandes de semences** et les achats de plants à repiquer pourront être réalisés sur base de ce qui a été convenu au départ.

Cela étant dit, un plan de culture n'est nullement indispensable et on peut aussi lui préférer un aménagement spontané et évolutif, en fonction des envies et des initiatives des uns et des autres. D'ailleurs, pour un groupe débutant dans la gestion d'un potager, la réalisation préalable

d'un plan de cultures s'avère souvent trop compliquée et trop rigide. C'est donc au groupe de tester et de décider ce qui lui convient le mieux ! Par contre, il est toujours fort utile de disposer d'un calendrier des semis. Idéalement, celui-ci sera disponible comme aide-mémoire sur le jardin, afin que tout le monde puisse s'y référer avant d'entreprendre des semis.





Acquisition d'outils

C'est bien entendu un passage obligé avant de se mettre au travail. Parfois, il n'est pas nécessaire d'acheter directement des outils, ceux-ci pourront être empruntés à d'autres jardiniers dans un premier temps.

Voici quelques facteurs à prendre en compte au moment d'acquérir des outils :

- **Veillez à ne choisir que des outils vraiment nécessaires.** Certains devront peut-être être achetés en nombre (ex : des plantoirs, binettes, arrosoirs), tandis que pour d'autres, un seul exemplaire suffira (ex : brouette). Il est plus prudent de commencer d'abord avec une réserve d'outils indispensables, puis de compléter par la suite en fonction des besoins rencontrés sur le terrain.
- **Le choix de vos outils devra être adapté à votre terrain :** s'il s'agit de bacs ou si vous travaillez avec des enfants, vous aurez surtout besoin de petits outils miniatures pour travailler le sol à la main ; par contre si vous cultivez en pleine terre, vous utiliserez surtout des outils à long manche.
- **Avant d'acquérir des outils, veillez à disposer d'un lieu pour les stocker** au sec et à l'abri des vols, comme une remise ou un coffre à outils étanche.
- **Choisissez de préférence des outils de bonne qualité,** même si ceux-ci coûtent un peu plus cher, ils dureront plus longtemps !

BON PLAN

Vous trouverez souvent des outils de très bonne qualité et à des prix très raisonnables sur les brocantes ou aux puces



● Étapes suivantes :

Celles-ci pourront être effectuées dans un ordre variable en fonction de la dynamique et de l'état d'avancement du projet.



Choix et acquisition de semences, de plants et d'arbres

Il s'agit de la matière première fondamentale du potager ! Il faudra se procurer les semences nécessaires au début du printemps ; les plants à repiquer, tout au long de l'année jusqu'à la fin de l'été en fonction du calendrier des plantations ; et les arbres et arbustes devront être plantés en hiver.

Les semences et plants peuvent être achetés en jardinerie, en pépinière ou directement auprès de producteurs de semences, mais souvenez-vous qu'ils peuvent également être troqués entre jardiniers ou lors de bourses aux semences et/ou aux plantes. Dans tous les cas,

dans un souci de préservation de la biodiversité, nous vous recommandons de toujours **éviter les plants et semences provenant d'une agriculture de type industriel** (comme les graines hybrides F1 souvent vendues dans les jardineries) pour plutôt **privilégier les variétés anciennes et locales**. Les graines hybrides F1 ont l'énorme désavantage de ne pas pouvoir être utilisées dans la reproduction des semences étant donné qu'elles ont été créées pour que les jardiniers-paysans ne puissent les reproduire avec succès.



Plantation d'arbres

Voici un travail à entreprendre en hiver, lorsque le potager est au repos : les arbres seront **plantés entre mi-novembre et mi-mars**.

Lorsque vous placerez les arbres sur le terrain, choisissez leur un emplacement qui permette de protéger le potager des vents froids, tout en les orientant de façon à ce qu'ils ne fassent pas écran au soleil (donc surtout pas au sud du potager, surtout s'il s'agit d'arbres de haute taille).

Pour en savoir plus sur la meilleure façon de planter les arbres et sur les espèces indigènes à privilégier afin d'accueillir la biodiversité, vous pouvez consulter le site de Natagora (www.natagora.be) qui offre de nombreux conseils pratiques en la matière. Cette association organise également chaque année à Bruxelles, au mois de novembre, une bourse aux plantes où vous pourrez trouver des petits fruitiers et des espèces indigènes pour les haies à un prix réduit.



Mise en place de bacs de compostage

Le compost est sans aucun doute le compagnon incontournable du potager ! En effet, il permettra de **renouveler la fertilité et d'améliorer la structure du sol** sans devoir dépendre d'apports extérieurs et parfois coûteux.

L'idéal est de démarrer le compostage au début du projet, en même temps que le jardin. Ainsi, après quelques mois, vous disposerez déjà de compost mûr prêt à utiliser sur les parcelles !

Conseil : il est intéressant d'**inviter les habitants du quartier à participer au compostage**. En effet, les seuls apports issus du jardin (« mauvaises » herbes, déchets de taille...) ne suffiront pas à alimenter le compost de façon suffisamment massive et diversifiée. Cela peut également être une façon d'élargir le nombre de personnes du quartier impliquées dans le projet du jardin, à condition de veiller à assurer un suivi suffisant afin d'éviter les dépôts de déchets inappropriés dans le compost.



Jardin des Arts



Mise en place d'une citerne de collecte d'eau de pluie

S'il n'existe pas un accès à un puits ou à un autre point d'eau à proximité, il sera essentiel d'installer dès que possible un système de récupération d'eau de pluie, connecté à une descente de gouttière par exemple. C'est surtout pour affronter l'été que de bonnes réserves d'eau seront nécessaires ! Si un robinet de distribution d'eau de ville se trouve sur place, cette eau peut également être utilisée mais elle est déconseillée car elle coûtera plus cher que la récupération d'eau de pluie. De plus, elle est traitée au chlore, donc moins naturelle que l'eau de pluie.



Hompot



Chaotic Garden



Installation d'un abri

Bien entendu, cette étape n'est pas un passage obligé pour le jardin ! Néanmoins, l'installation d'un lieu permettant aux jardiniers de se réunir à l'abri de la pluie et du soleil nous semble, d'expérience, un élément important pour favoriser la convivialité et la rencontre sur le jardin. Cet abri deviendra vite le lieu central du jardin, où s'organiseront repas communs, réunions, animations,...

Si la construction est réalisée de façon artisanale par le groupe lui-même, on peut également organiser un chantier collectif qui peut être entrepris lorsqu'on est à court de travail sur le potager, à la saison froide.

Et pourquoi pas une après-midi de création artistique pour décorer le site ?



Pour aller plus loin dans la réflexion et bénéficier des apprentissages tirés d'autres expériences venues d'ailleurs : consultez en annexe la liste d'ouvrages méthodologiques de référence.

Annexes

Annexe 1 : Exemple de liste des tâches à assurer dans un projet de jardin collectif	27
Annexe 2 : Méthode de gestion des demandes de parcelles	29
Annexe 3 : " Comment favoriser l'autonomie d'un groupe autour d'un projet de potager collectif ? "	31
Annexe 4 : Quelques pistes pour aller plus loin	33

Annexe 1 : Liste des tâches à assurer dans un projet de jardin collectif

REMARQUES :

1. Cette liste des tâches donne une idée des différentes tâches possibles sur un jardin. Évidemment, c'est à chaque collectif de piocher les informations qui lui conviennent et qui correspondent à sa réalité et à ses besoins. Certaines tâches peuvent être regroupées, d'autres supprimées ou ajoutées, c'est à chaque groupe de créer sa propre soupe organisationnelle !
2. Avoir un rôle ne signifie pas nécessairement qu'on doit tout faire soi-même ! Avoir un rôle, c'est surtout s'assurer que les tâches soient réalisées, par soi ou par d'autres!

● Tâches liées à l'organisation et à la gestion du groupe :



Coordination générale

- Favorise le bon fonctionnement de la dynamique de groupe
- Garde une vision globale du projet et veille à ce que tout fonctionne comme convenu
- Rapporte en réunions les éléments qui pourraient être améliorés...



Contacts avec l'extérieur

- Gère les demandes venant de l'extérieur, transfère à la bonne personne en fonction de la demande, vérifie régulièrement les messages reçus sur l'adresse mail, s'assure que le suivi des demandes transmises est réalisé



Tenue d'un blog (vitrine pour le monde extérieur et outil de travail et de communication interne)

- Publication de photos et d'articles, incitation des membres à alimenter le blog en contenu, actualisation des infos de base concernant le jardin



Trésorerie

- Tenue à jour des comptes, communication de ceux-ci, (en un premier temps au moins) titulaire du compte sur lequel les fonds transitent, paiements



Accueil des nouveaux membres

- Donne toutes les infos de base aux nouveaux arrivants, leur montre la parcelle, leur donne la clef, explique le fonctionnement, l'organisation du groupe, la date de la prochaine réunion...



Gestion de la liste d'attente

- Tenue à jour d'une liste d'attente des demandes de participation, contacts avec les demandeurs



Organisation des réunions

- Définition des dates, invitations, ordre du jour, rédaction de PV, diffusion du PV (tâches tournantes?)



Événements

- Organisation des événements (visites, moments conviviaux...)



Médiation

- En cas de conflit ou de désaccord, personne(s) contactée(s) en premier lieu. Tente de désamorcer le conflit. Si nécessaire, en cas de décision à prendre par exemple, en réfère au groupe pilote



Relations avec les partenaires et les voisins

- Relations de bon voisinage, collaborations avec les différents partenaires du projet



Communication interne

- Veiller à ce que toutes les informations nécessaires parviennent à toutes personnes concernées
- Mettre en place des moyens de communication adéquats : mailing list (qui devra être administrée), tableau de communication, valves d'affichage, classeur de documentation...



Respect du règlement et/ou de la charte

- Au besoin, rappeler les règles communes et faire veiller à leur respect

● Tâches liées à la gestion du potager et du terrain dans son ensemble :



Parcelles potagères collectives

- Planification des travaux (définition des tâches, timing, outils nécessaires...)
- Organisation de chantiers collectifs, préparer le matériel, les semences,....



Espaces collectifs (haies, chemins, abris, remise,...)

- Planification des travaux, organisation de chantiers participatifs,...



Compost

- Vigilance sur le contenu, la maturation, la gestion des tas. Planification des tâches à réaliser (ex : retournement). Sensibilisation et information si nécessaire auprès des membres et du voisinage



Matériel

- Acquisition, gestion, contrôle du bon état, entretien....



Eau

- Contrôle des besoins, gestion des citernes...



Graines / plants et autres matériaux, amendements

- Commandes groupées pour les parcelles / espaces collectifs, éventuellement aussi pour les parcelles individuelles



Fruitiers

- Planifier les travaux, surveillance

Annexe 2 : Gestion des demandes de parcelles

Lorsqu'un potager collectif est constitué de parcelles individuelles ou semi-collectives, il peut arriver qu'il n'y ait pas assez de parcelles disponibles pour tout le monde. Dans ce cas, le groupe devra mettre en place un système de gestion des parcelles permettant d'attribuer une parcelle qui se libère à une (ou plusieurs) nouvelles(s) personne(s) inscrite(s) sur une liste d'attente. Le groupe devra donc décider de la procédure à mettre en place et des critères d'admission des nouvelles personnes. Généralement, une ou deux personnes du groupe seront responsables de cette gestion de l'attribution des parcelles.

● Exemple inspiré du jardin des Papillons à Anderlecht : 17 parcelles individuelles et de nombreuses zones collectives



Prise en compte de la demande

1. La personne qui aimerait avoir une parcelle envoie un mail à l'adresse du jardin.

Dans ce mail :

- Coordonnées complètes de la personne (nom, prénom, adresse, téléphone, mail)
- Taille du ménage (famille, personne seule..)
- Motivations de la demande (une dizaine de lignes au moins)



Traitement de la demande

2. Inscription sur une liste, par ordre chronologique.

3. Réponse au demandeur : dire que la demande a été prise en compte, donner la disponibilité ou non de parcelles au moment de la demande et explication de la procédure.



Acceptation / refus d'une demande

4. Seulement si une parcelle est libre (sinon, on met en attente).

5. Les décisions se prennent lors de réunions où un maximum de membres du jardin sont présents.

Tout le monde est prévenu que l'attribution d'une parcelle est à l'ordre du jour de cette réunion.

Procuration possible.

Une parcelle = une voix (donc maximum 16 voix s'il y a une parcelle libre).

Décision à prendre en consensus, vote si nécessaire en dernier recours, avec majorité plus une voix.

6. Première étape : une réunion établit qu'une parcelle est libre et on examine les demandes par ordre chronologique, en examinant les motivations du demandeur et leur compatibilité avec la charte et le projet collectif.

7. Deuxième étape : par parcelle, le premier demandeur est invité à venir se présenter lors d'un échange avec les jardiniers présents.

8. Troisième étape : décision :

- Si la personne ne convient pas, on passe à la personne suivante.
- Si acceptation, le nouveau « Papillon » signe la Charte, reçoit une clef et une petite séance d'info pour débutants (présentation de qui est qui, le fonctionnement, ...) – à la prochaine réunion du groupe, on lui souhaite la bienvenue de façon conviviale.

Remarque : cette gestion fonctionne bien dans des jardins avec un nombre limité de parcelles. Lorsqu'on a beaucoup plus de parcelles, on préfère généralement accepter tout le monde (sans entretien au préalable) à condition que la nouvelle personne accepte les règles du jardin et signe la charte. Un accompagnement des nouvelles personnes est néanmoins toujours souhaitable !

● **Modèle de liste d'attente**

- **date demande**

2/9/2012

- **nom personne**

XXXXX

- **lien potager**

Aucun

- **motivation**

Cela fait maintenant une dizaine d'années que je demande aux autorités communales une parcelle de terrain de manière officielle.

Mais à chaque fois la même réponse revient, il n'y a pas de règlement d'attribution et de gestion.

J'ai écrit tout récemment au mayor et il semblerait que ce nouveau règlement serait d'application au printemps prochain.

Mais je n'y crois pas trop.

C'est pour cela, que je sillonne la périphérie d'Anderlecht pour trouver un lopin de terre et que je suis tombé sur Mr Housni qui m'a expliqué le fonctionnement des potagers aux papillons.

Bien évidemment, Je serais heureux de bénéficier d'un lopin de terre lorsqu'une place se libèrera.

J'habite la rue de Neerpede et je serais dans le courant de l'année prochaine en prépension.

Je pourrais également mettre mes connaissances aux services de la collectivité.

- **date réponse**

02/09/2012

Annexe 3 : Comment favoriser l'autonomie d'un groupe autour d'un projet ? L'exemple des jardins collectifs

Atelier animé par Aline Dehasse et Antoine Sterling (Le Début des Haricots asbl) aux Rencontres de l'ErE organisées par le Réseau Idée à Spa en 2012

Il s'agit ici des traces d'un échange entre acteurs de terrain (asbl, communes, CPAS, enseignants...) impliqués dans des projets d'Éducation relative à l'Environnement en Wallonie et à Bruxelles. Nous nous sommes interrogés ensemble sur le sens de rechercher l'autonomie des groupes dans les projets que nous animons, ainsi que sur les stratégies qui peuvent être mises en place pour atteindre cet objectif.

● **Lorsqu'on parle d'autonomie des groupes et des projets, de quoi parle-t-on ?**

Responsabilité – émancipation – prise de risque – confiance en ses capacités – faire ressortir les compétences – choisir – avoir ses propres objectifs – liberté – indépendance – appropriation – sens critique – robustesse – longévité...

● **Pourquoi favoriser l'autonomie ?**

- Parce qu'on ne sait pas se démultiplier (un encadrement par un(e) animateur/trice ne peut pas être assuré sur tous les jardins de Bruxelles)
- Pour la croissance/développement des individus
- Pour partager le savoir et le pouvoir
- Pour tenir compte du contexte et donc des envies des gens
- Pour démultiplier les actions
- Pour valoriser les compétences des participants
- Pour le réseautage et le maillage, créer du lien
- Pour décroisonner
- Pour plus de souplesse
- Pour une meilleure adaptation/efficacité
- Parce que ça nous oblige à être créatifs dans nos propositions, à s'adapter

● **Quelles conditions favorisent l'autonomie ?**

- Bien identifier les rôles/tâches/fonctions de chacun et notre rôle en tant qu'animateur/trice (facilitateur, pas porteur de projet). Et les réinterroger régulièrement !
- Favoriser l'échange des rôles ? (Ça dépend des groupes !)
- Avoir les compétences nécessaires en interne

- Valoriser le groupe sur ses compétences
- Aider à identifier les besoins et ressources
- Mettre les moyens nécessaires au suivi en fonction du public
- L'objectif commun est stimulant
- Faire part de notre vision de l'autonomie
- Importance de la motivation du groupe : l'entretenir !
- Aider à formaliser le mode d'organisation
- Le réseau comme soutien aux projets : décentralisation de l'information
- Évaluer régulièrement le vécu du groupe
- Assurer les conditions pour pouvoir se projeter dans l'avenir (ex : pérennité de l'occupation du terrain)
- Définir les limites et le cadre de notre accompagnement
- Former des personnes-relais
- Définir ensemble les règles au départ. Par exemple, quel engagement ?
- Partir d'une demande / des besoins des gens
- Réfléchir dès le départ à la démarche d'autonomisation
- Rôle de médiateur en cas de conflit ou de perte de dynamique
- Avant de se retirer d'un projet, faire ensemble le diagnostic de la dynamique de groupe et du projet
- Amener les groupe à se poser les bonnes questions

Annexe 4 : Quelques pistes pour aller plus loin

● Liste d'ouvrages méthodologiques de référence

Tous ces ouvrages peuvent être téléchargés sur www.potagersurbains.be

- « **Le jardin des possibles** » (Réseau École et Nature, France) - PDF

Guide méthodologique pour accompagner les projets de jardins partagés, éducatifs et écologiques.

Ce guide accompagne tout au long de leur démarche différents types de porteurs de projets. Il contient 21 fiches proposant pistes de réflexion et orientations concrètes, autour de trois axes : monter un projet de jardin participatif, réaliser un jardin respectueux de l'environnement, valoriser le potentiel éducatif du jardin.
<http://reseauecoleetnature.org/fiche-ressource/le-jardin-des-possibles-29-07-2010.html>

- « **Le manuel des jardiniers sans moyens** » (Les anges jardins / Terre d'Opale, France) - PDF

Un guide pour faire du jardinage une expérience possible pour tous quelque soit l'expérience, le terrain ou les moyens financiers.

<http://terredopale.fr/manuel>

« Au cœur de notre quartier » (Action Communiterre, Québec) - PDF

Un guide pratique pour le démarrage et l'animation d'un jardin collectif.

<http://www.actioncommuniterre.qc.ca/en/media>

- « **Guide pour réaliser son jardin alimentaire sur le toit** (Alternatives, projet « Des jardins sur les toits », Québec) - PDF

Un guide étape par étape pour vous accompagner dans le démarrage et le suivi horticole et social de votre propre jardin alimentaire sur le toit. Il s'adresse aux groupes, aux individus et aux établissements qui souhaitent aménager un potager urbain sur le toit à des fins éducatives, sociales, thérapeutiques ou environnementales et qui ne disposent pas de l'espace nécessaire pour le faire en pleine terre.

<http://archives.rooftopgardens.ca/fr/node/1156>

● Contacts utiles d'associations bruxelloises en lien avec les jardins collectifs



Worms

Informations et formations sur le compostage

<http://www.wormsasbl.org>



Tournesol

Formations en maraîchage biologique pour jardiniers amateurs

<http://www.tournesol-zonnebloem.be>



Les Jardins de Pomone

Formations en maraîchage biologique pour jardiniers amateurs

<http://lesjardinsdepomone.be>



Natagora

Informations sur la biodiversité au jardin

<http://www.natagora.be>



Velt

Plein de ressources techniques sur le jardinage biologique (en néerlandais)

www.velt.be



Centre d'écologie urbaine

Initiations et formations en permaculture

<http://www.urban-ecology.be>



Bruxelles Environnement

Informations, publications et fiches techniques sur le jardinage écologique

<http://www.bruxellesenvironnement.be/Templates/Particuliers/Niveau2.aspx?id=58&langtype=2060>

Et pour plus d'infos techniques et méthodologiques, contacts de fournisseurs, comptes-rendus d'expériences existantes et autres annonces sur les jardins collectifs et la mise en réseau de ceux-ci en Région bruxelloise, visitez le site : **www.potagersurbains.be**

Conception et réalisation du guide :

Aline Dehasse, Antoine Sterling et Cédric Libeert

Illustrations : Nathan Delmarche

Graphisme : Chloé Vandevyver



www.haricots.org

Siège social:

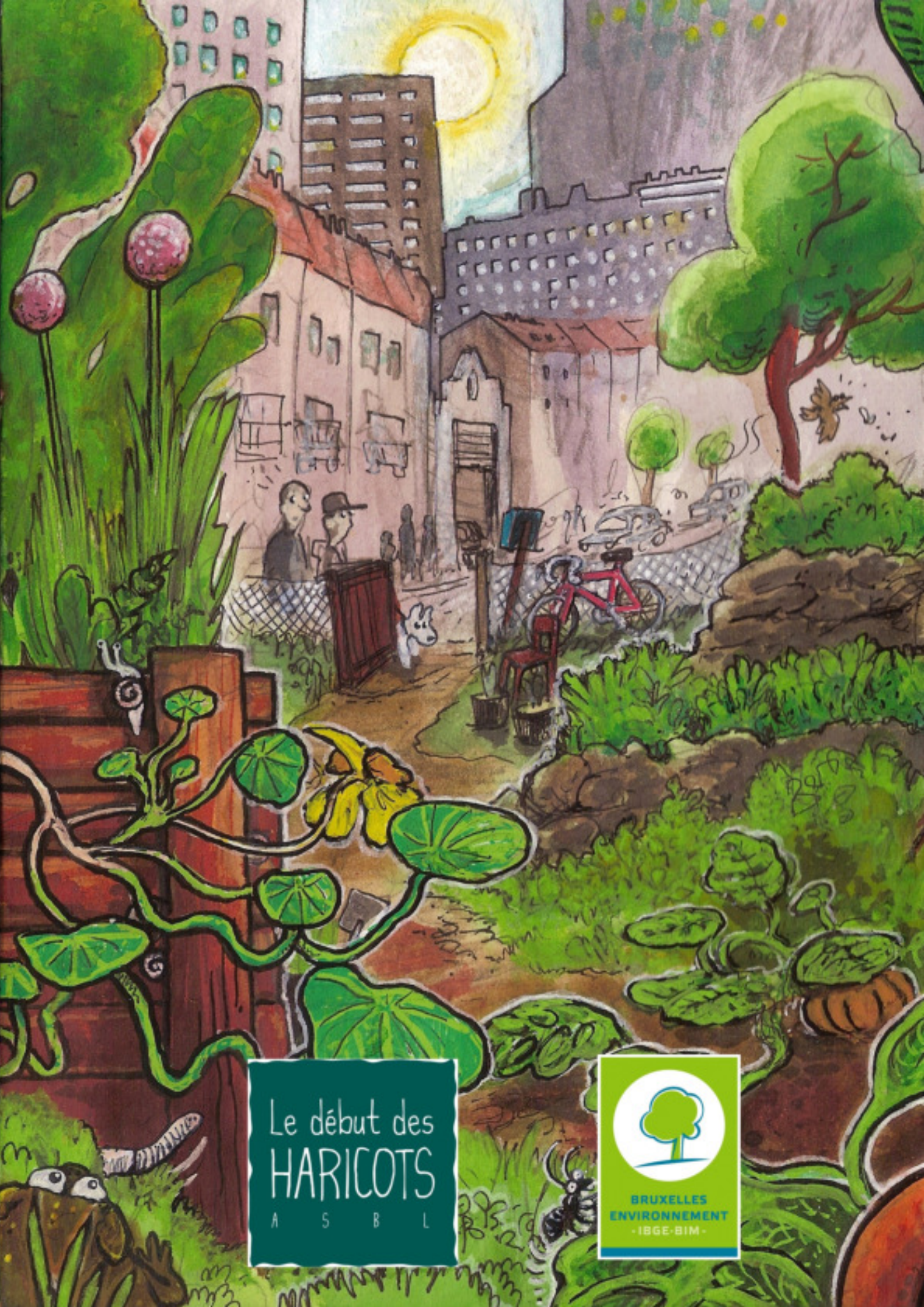
Le Début des Haricots asbl
Maison de la Paix
rue Van Elewyck 35
1050 Bruxelles

Téléphone: 02/644.07.77

Contact : jc@haricots.org

Ouvrage réalisé dans le cadre de l'accompagnement des potagers collectifs de la Région de Bruxelles-Capitale, une action de Bruxelles Environnement en collaboration avec Le Début des Haricots asbl





Le début des
HARICOTS
A S B L

